



Paris, le 4 octobre 2010

JUSTE UNE MISE AU POINT !

La parution au Journal Officiel le 22 septembre 2010 des cinq textes sur l'Indemnité de Responsabilité et de Performance marque une étape importante pour la revalorisation et la modernisation du dispositif indemnitaire de notre corps ; elle aurait pu être également l'occasion de clore le débat engagé opportunément au moment de la campagne pour les dernières élections professionnelles, à propos d'un tout autre dispositif : la Prime de Fonction et de Résultats. Il n'en est rien, à la lecture des derniers écrits du syndicat majoritaire.

Alors que ces textes particulièrement arides ont pu susciter des interrogations, voire des craintes chez certains d'entre nous, la parution, le 1^{er} octobre 2010, d'une circulaire explicative destinée à les préciser, les commenter et surtout à rappeler les différents niveaux d'indemnité de base auxquels chacun d'entre nous a droit en fonction de son ancienneté dans le grade était l'occasion d'apaiser les esprits. L'effort d'explication partagé entre les organisations syndicales représentatives de notre corps et l'administration, symbolisé par les nombreux échanges et réunions de travail préalables à la parution de cette circulaire, était notamment destiné à faire cesser les polémiques relatives à l'instauration de notre nouveau régime indemnitaire.

Au moment de la mise en œuvre concrète de cette nouvelle indemnité, il n'appartenait donc pas au SICP de fanfaronner ou de revendiquer une quelconque paternité exclusive dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. D'autres ne se sont pourtant pas gênés pour le faire en prenant parfois quelques libertés avec la réalité. Telle n'est pas notre conception de l'action syndicale.

En effet, sur ce thème comme sur d'autres, nous constatons simplement, et modestement, que notre arrivée sur la scène syndicale lors des élections professionnelles de 2006 a suscité un renouveau du syndicalisme chez les commissaires de police ayant abouti, à travers une action plus pugnace et plus centrée sur l'amélioration des conditions matérielles de nos collègues, à la signature par l'ensemble de la parité syndicale, d'un protocole additionnel nettement plus favorable que ceux auxquels nous étions jusqu'à présent habitués.

Certains semblent avoir la mémoire sélective. Ils expliquent alors avec une certaine mauvaise foi qu'il s'agirait là d'une coïncidence, que le syndicat unique et monolithique de l'époque avait tout prévu, tout conceptualisé, et qu'il ne fallait pas s'arrêter à quelques aléas de calendrier offrant une vision trompeuse et tronquée de la réalité des influences syndicales des uns et des autres : chacun jugera.



Sans volonté de polémiquer, nous nous contenterons donc de la satisfaction d'avoir apporté notre pierre à l'édifice et d'avoir vu certaines de nos revendications aboutir pour que les commissaires de police soient mieux traités aujourd'hui qu'hier et voient enfin leur indemnitaire revalorisé.

De même, le SICP n'entend pas verser dans la polémique stérile alimentée par le syndicat majoritaire qui cherche, à l'occasion de chacune de ses communications, à rappeler un débat qui n'a et n'aurait jamais dû avoir lieu d'être concernant le dispositif de la Prime de Performance et de Résultat, dispositif en cours de mise en œuvre actuellement, non sans mal, dans certains corps de la haute fonction publique (les tracts récents émanant des diverses organisations syndicales représentant les directeurs d'hôpitaux attestent de la sensibilité de ce dossier et des oppositions qu'il suscite).

Rappelons brièvement que ce dispositif consiste à **accorder des niveaux de prime variables à la hausse mais surtout à la baisse** dans des amplitudes particulièrement élevées. Ainsi, à enveloppe budgétaire constante compte tenu de la rigueur budgétaire du moment, la baisse drastique de l'indemnitaire de base -véritable fondement de la logique de la PFR- pour la plupart des commissaires aurait permis de financer les super bonus de quelques happy few (les fameux hauts potentiels !) sur des critères évidemment totalement opaques.

Bien évidemment, contrairement à la polémique savamment distillée par l'organisation syndicale majoritaire, ce mécanisme indemnitaire ne prend jamais en compte le logement, à ceci près qu'il institue, au sein de certains corps de la haute fonction publique, une décote substantielle des niveaux de primes (primes divisées par deux dans leurs montants maximaux et pouvant être réduites à zéro dans leurs montants minimaux) auxquels chaque fonctionnaire peut prétendre lorsque ce dernier bénéficie d'une concession de logement pour nécessité absolue de service.

Il serait donc totalement illusoire et fallacieux de considérer que la question cruciale du logement aurait ainsi pu être réglée pour notre corps par l'instauration de la PFR. A moins de considérer que la paupérisation de fait de ceux de nos collègues, très peu nombreux au demeurant, qui bénéficient d'une concession pour nécessité absolue de service fût une réponse cohérente à nos revendications en la matière.

A l'inverse, l'idée d'une indemnité "logement" compensatrice en faveur des policiers fait progressivement son chemin, dans le cadre du débat actuel sur la parité « Police-Gendarmerie » ; mais cela, le syndicat majoritaire se garde bien de vous le signaler.

En effet, l'avantage substantiel en terme de pouvoir d'achat que constitue pour les gendarmes le fait d'être logés gratuitement va enfin être concrètement évalué, à la demande du Ministre de l'Intérieur, sollicité depuis de longs mois par l'ensemble des organisations syndicales, tous corps confondus. C'est le sens de l'annonce faite ce jour par le Ministre de l'Intérieur lors de la présentation du budget.

Nous saurons ainsi, dans les prochains mois, ce que rapportent concrètement aux officiers supérieurs de gendarmerie les logements gratuits dont ils disposent, bien souvent



hors les murs de leur caserne. Dans le contexte, nul doute que cette étude, à laquelle la Gendarmerie Nationale a longtemps cherché à échapper, soit un pas décisif venant apporter de l'eau à notre revendication –de longue date- concernant l'instauration d'une indemnité logement pour tous les commissaires de police.

A l'inverse du véritable « miroir aux alouettes » que constitue en la matière la PFR, prônée avec obstination par le syndicat majoritaire, elle permettra ainsi demain d'accrocher un étage supplémentaire à notre indemnitaire en fonction de la structure familiale et de la zone géographique d'affectation de chacun d'entre nous.

A n'en pas douter, d'ici quelques temps, certains expliqueront là aussi que l'idée d'une indemnité "logement" pour les commissaires de police était la leur. Nous l'accepterons bien volontiers car personne n'est propriétaire de ses idées lorsqu'elles ont du sens !

Pour ce qui nous concerne, en revanche, les débats, voire les affrontements, avec l'administration ne passent pas, à notre sens, par des appels plus ou moins sibyllins à manifester devant notre Ministère, à menacer sans cesse, sans jamais le mettre en œuvre, de bloquer les instances paritaires au seul détriment de nos collègues candidats à l'avancement ou à la mutation.

Fidèle à ceux que nous représentons, à leur positionnement comme à leur image, nous estimons qu'un syndicat de commissaires de police ne peut se permettre de tels agissements, indignes d'un corps supérieur de la fonction publique. Nous n'en sortirions pas grandis, faisant preuve d'un coupable manque de sang froid que d'aucuns ne manqueraient pas de pointer du doigt.

Le SICP ne porte donc pas comme un fardeau d'être dorénavant considéré comme un partenaire crédible aux yeux de notre administration ; ce qui nous permettra peut-être demain de faire encore progresser les intérêts de l'ensemble du corps.

D'ailleurs, nous ne pouvons que sourire de nous voir reprocher aujourd'hui notre « collaboration » avec l'administration par ceux là même qui, pendant des années, ont cogéré le corps avec une telle complaisance à l'égard de cette même administration, n'hésitant pas à sacrifier les intérêts de la plupart au bénéfice des ambitions carriéristes de certains. En effet, nous n'avons pas fait le choix d'un syndicalisme soumis et attentiste mais celui d'un partenariat vigilant et offensif avec pour objectifs des avancées rapides et concrètes et non des « projets sur la comète » (cf. les textes sur l'IRP, l'augmentation du nombre de commissaires divisionnaires, la revalorisation de l'allocation de service, le 10^{ème} échelon de commissaire de police comme le HBBIS mis en œuvre en juin 2010).

Pour autant, nous ne considérons pas l'IRP comme un solde de tout compte mais bien comme une étape, une marche pour se hisser vers d'autres avancées concrètes pour le corps, à commencer par celles inscrites dans le protocole et non encore mises en œuvre (revalorisation du socle de base de l'IRP de 5% au 1^{er} janvier 2011 et 2012 , prise en charge des déménagements aux frais réels, transformation des emplois de CG et d'IG en grades).



N'en déplaise à certains qui n'ont de cesse de nous présenter comme des diviseurs, des semeurs de zizanie, des empêcheurs de tourner en rond, nous continuerons sur ce ton dans nos relations avec l'administration.

Par delà cette mise au point, nous appelons en effet ces derniers à manifester la même pugnacité sur les dossiers cruciaux pour notre corps, qu'il s'agisse de celui de la réforme de la garde à vue ou de l'étude lancée sur la faisabilité d'une scolarité commune officiers/commissaires à l'ENSP, que celle qu'ils déploient régulièrement pour dénigrer notre action, et plus globalement tenter de remettre en cause le pluralisme syndical au sein de notre corps.

Le Bureau National